

## Discours intro AG 2015 – Marie Devred

Cette Assemblée 2015 a une tonalité toute particulière.

Tout d'abord, et nous venons de lui rendre hommage, parce que notre ami Bernard nous a très récemment quitté, nous avons encore beaucoup de mal à réaliser.

Et puis parce que nous sommes moins nombreux dans cette grande salle des charmes et pour cause, notre AG se tient sans nos camarades de la MDD. Vous savez toutes et tous, que si, courant octobre, nous avons décidé de tenir notre AG en cette fin Juin, c'est simplement dans l'hypothèse de la signature tant espérée de notre partenariat. Nous voulions ainsi nous éviter la tenue et le coût d'une nouvelle AGE pour la vente de la forêt Nord.

Nous avons tout de suite contacté notre camarade Nadine, Présidente de la MDD, pour lui demander de tenir comme cela s'est toujours fait, AG commune.

La Mutuelle nous a fait savoir que ce ne serait malheureusement pas possible en raison des fortes contraintes que représente l'organisation de l'AG de la MGEFI en Juin. Mais, à nos yeux, l'essentiel restait que localement, toutes les AG soient mixtes ODOD et MDD. Et c'est bien ce qui s'est passé.

Nos collègues et camarades ont ainsi pu entendre et s'exprimer sur les bilans 2014 de nos deux structures.

Il nous était matériellement impossible d'inviter aujourd'hui la totalité des élus de la Mutuelle, à quel titre aurions-nous pu solliciter des autorisations d'absence et délais de route auprès de la DG ?

Alors oui, c'est vrai, nos camarades nous manquent, on s'en doutait un peu.

Pour être complète sur le sujet, sachez qu'une invitation à partager nos travaux d'AG a cependant été lancée au Bureau de la MDD.

Par courrier que je regrette vivement, les permanents de la Mutuelle nous ont fait savoir que le Bureau ne viendrait pas en solidarité avec les autres administrateurs et le réseau MDD non invités.

Je ne ferai pas de commentaire particulier de cette regrettable décision politique de la MDD en espérant toutefois qu'elle n'augure pas de difficultés à venir.

Mais revenons à notre AG et à notre année 2014 qui ne fut pas des plus faciles puisque nous avons dû, le 23 mars, lors d'une AGE, nous contraindre à fermer notre internat. Une décision rendue nécessaire par la désaffection des familles et par l'aberration financière que le coût de scolarisation de ces 8 enfants engendrait.

Aberration financière inaudible devant nos financeurs, particulièrement devant le contrôle budgétaire ministériel, celui là-même qui nous avait validé la subvention 2014 sous réserve expresse d'une plus grande rigueur de réduction de nos dépenses de fonctionnement.

Pour autant, nous savions que cette décision aussi difficile à prendre, ne réglerait en rien notre problématique chalésienne et qu'il nous fallait continuer à travailler pour trouver LA solution, celle qui nous permettrait de préserver l'emploi et de rester propriétaire.

Je ne vais pas vous représenter tout l'historique de l'échec de ce partenariat, il a largement été examiné dans les AG locales et notre comité d'entreprise ici présent en a eu tous les détails.

Mais, je vais quand même m'attarder sur la toute fin de ces négociations en ce début d'année 2015 et plus particulièrement sur notre CA du 17 février.

A ce moment si douloureux où, ensemble tous les administrateurs ont décidé, à l'unisson, de mettre fin à toute étude de partenariat.

En votant, nous savions tous ce que cela impliquerait. Il nous a fallu beaucoup de courage politique.

Souvenez-vous, à l'AG 2014, nous avons annoncé que le projet ALUDEO, s'il devait échouer, se traduirait par la vente du domaine. Vous le savez, en fait, nous nous sommes donnés une dernière chance avec une autre association, elle aussi connue et reconnue dans le milieu du tourisme social des enfants.

Oui, c'était compliqué. Il a fallu lever le doigt, se résoudre, renoncer.

Un véritable déchirement, mais un mal pour un bien, celui de nos enfants à qui nous devons vouer toute notre énergie, c'est bien de cette mission-là dont nous sommes investis.

Nous savions que cette décision serait compliquée à décliner localement. Que pour vous, chers délégués, militants régionaux sans qui notre belle association ne pourrait rayonner, ce le serait d'avantage.

Alors, nous avons travaillé, préparé les supports, nous vous avons réunis pour vous présenter les motivations du Conseil d'Administration. Nous vous avons accompagné du mieux et autant que possible dans vos AG locales. De belles AG, participatives, passionnées et passionnantes où il a fallu démontrer avec force conviction le bien fondé de notre orientation.

Ça n'a pas toujours été facile, beaucoup de collègues n'ont même pas pu se résoudre soit à exprimer un vote pour ou contre.

Le cœur ou la raison, le choix est difficile, parfois impossible tant nous avons tous de merveilleux souvenirs en tête.

Parmi nos préoccupations premières, nos salariés. De vrais collaborateurs au sens noble du terme et pas à celui d'une certaine mode du monde de l'entreprise. Pour une grande majorité des salariés hors pair, investis et attachés à l'ODOD, des compagnons de route qui nous suivent depuis le début, parfois même des amis.

Et si cela est aussi difficile pour toutes celles qui ne voient en Chalès que château et colos, penser à tout ce que l'on pourrait investir autrement dans une action, notre action sociale élargie, plus proche de la réalité très concrète vécue par nos familles, devrait les aider à se convaincre que le choix est moins pénible.

Tout à l'heure, porteurs du mandat de vos comités, comme nos statuts le prévoient, vous vous exprimerez sur ce projet, et vous prononcerez définitivement en toute conscience. La démocratie s'exprimera et quel qu'en soit le résultat, il faudra le respecter.

Il nous faudra alors regarder vers l'avenir, travailler ensemble à ce qu'il soit porteur d'une pleine efficacité sociale. La feuille de route de l'ODOD doit immuablement poursuivre le chemin des secours.

Pour qui, comment, dans quels périmètres? L'étude sociologique que monsieur Wahnich nous présentera cet après-midi, va indéniablement nous aider, nous guider vers plus d'utilité sociale, celle qu'espèrent les familles douanières.

Je reviens sur cette notion de périmètres car elle est réellement importante, croire que l'on peut vivre en autarcie serait pure folie.

Il y a tout d'abord le périmètre dans lequel évoluent nos familles douanières.

**D'un point de vue socio-économique**, nos familles vivent dans la même sphère dramatique et exsangue que nous impose cette crise financière depuis si longtemps, trop longtemps. Je pourrais vous redire les mots que j'ai prononcés à ce pupitre l'an dernier, ils sont malheureusement toujours d'actualité. Notre crise est devenue structurelle, peu sont épargnés.

D'un point de vue professionnel, là encore je pourrais reprendre les mots de l'an dernier pour dépeindre notre **périmètre douanier**. L'insoutenable PSD qui tel un vautour plane en cercles interminables sur nos services nous épuise lentement mais sûrement. Nos valeureux syndicats résistent, solidaires dans l'épreuve nous montrant à l'instar des peuples grec et espagnol que la voie du refus collectif fait reculer les lignes.

Et pourtant nos camarades des syndicats pourraient bien eux aussi s'épuiser dans cette lutte ou l'attentisme de nos dirigeants et les tentatives d'éclatement de la cohésion sont des armes de guerre redoutables. C'est à nous, tous, solidairement, agents des douanes, actifs, retraités, militants dans nos associations, syndiqués ou pas qu'appartient le devoir de les soutenir, de les écouter, de les encourager... et d'aller chercher les collègues parfois démobilisés tant l'attente est mortifère.

Sans charbon, la locomotive n'ira pas loin et nous serions les seuls responsables de leur renoncement.                   Fraternité et Solidarité.

La lutte pour préserver l'emploi douanier est véritablement celle de la survie. Car, que serait une ODOD sans douanier ? Une association vidée de tout son sens, une orpheline qui n'aurait plus personne à aider.

**Notre périmètre financier**, vous le connaissez tous, c'est lui qui guide une grande partie nos orientations stratégiques ; D'une part il nous impose des choix, vous avez tous en mémoire la diapo action sociale et plus particulièrement la ligne charges de structures qui a elle seule représente 30% de l'enveloppe sociale.

D'autre part, il y a la subvention de fonctionnement que nous verse la DGDDI.

On sait déjà que nous subirons une baisse en 2016, quant à celle de 2015, maintenue à l'identique des années 2013 et 2014, il nous faut espérer que nous la percevrons dans son intégralité compte-tenu de son versement en 2 temps.

Mais ne crions pas avant d'avoir mal et gageons que l'administration tiendra ses engagements.

Enfin, on ne peut ignorer **le périmètre d'action sociale** dans lequel nous évoluons.

La Mutuelle, autre actrice incontestable du social en douane, évolue sur un champ beaucoup plus large que le nôtre, balayant toutes les étapes de la vie.

Nos deux entités couvrent ainsi conjointement une même population, celle de l'enfance. Nous devons préserver ensemble cette dualité en gardant à l'esprit la nécessité de ne pas avoir des actions redondantes.

Nos financeurs pourraient nous le reprocher, s'interrogeant sur la pertinence de financer doublement des structures qui font la même chose. C'est d'autant plus une évidence que notre administration, ayant à gérer un budget contraint par le Ministère, cherche à minimiser ses dépenses par tous les moyens, subventions comprises, qu'elles aient ou non un caractère social.

Par décret ministériel, « la gestion des prestations sociales en faveur des enfants des agents des Douanes et assimilés a été confiée à titre exclusif à l'ODOD ». Nos camarades de la MDD, préoccupés par ce risque de chevauchement, considèrent que l'enfance s'arrête à l'âge où les ayants-droits deviennent potentiellement MPA.

L'avis du Conseil d'Administration est divergent. Nous souhaitons enfin pouvoir répondre aux sollicitations de nos collègues, répondre à la réalité palpable de ce que connaissent tous les parents de grands-enfants, étudiants, demandeurs d'emplois incapables de s'autonomiser, car étant toujours à la maison.

Il nous semble que nous sommes tout à fait légitime à intervenir, sous condition, jusqu'à l'âge de 25 ans comme le fait d'ailleurs l'administration pour certaines prestations.

C'est pourquoi nous souhaitons ardemment travailler de concert avec la MDD à l'élaboration d'un engagement mutuel et responsable de ne pas se porter préjudice, intervenir sur une même population, sur une même tranche de la vie mais pas pour les mêmes interventions sociales.

La modification de nos statuts est toutefois un préalable incontournable à la définition de tout nouveau secours qui nous permettrait d'évoluer si besoin vers les 25 ans.

N'oublions pas les termes de l'arrêté qui nous confie l'action sociale qui précisent que nos actions doivent être inscrites dans nos statuts - telles que définies dans ses statuts- .

Nous devons toujours garder à l'esprit ces éléments avant toute initiative de redéploiement de notre action sociale.

Respect, Confiance, Solidarité, Fraternité devraient être les mots d'ordre communs de nos deux entités.

C'est bien la réalité de ce que vivent nos familles douanières qui nous a guidé, au sortir de l'internat, à consolider notre soutien non seulement aux jeunes adultes orphelins puisque nous avons porté le secours trimestriel OAD de 762 à 1000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais aussi en augmentant de façon significative le budget des séjours achetés pour nos ados, et enfin, en soumettant aujourd'hui à vos votes l'élargissement à l'âge de 25 ans de la reconnaissance du handicap.

Certains handicaps se révèlent bien souvent après l'âge de 21 ans et les jeunes permis, on le sait tous, sont beaucoup plus souvent les malheureuses victimes d'accidents graves de la route.

L'ODOD est pleinement dans son rôle en accompagnants ces jeunes adultes fiscalement à charge de leurs parents dans ces moments difficiles.

Vous le voyez, la fermeture de l'internat, comme nous nous y étions engagés a permis d'amplifier notre aide aux plus fragiles.

Avant d'envisager tout nouveau redéploiement, procédons étape par étape, voyons ensemble les rapports d'activités et financiers écoulée, écoutons les rapports du conseil de surveillance, et ceux de nos commissaires aux comptes. Débattons encore des résolutions,

Bref tenons maintenant notre AG statutaire ! Et merci de m'avoir écoutée.